



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

PÔLE RECRUTEMENT

DIVISION DES CONCOURS

10, rue du Centre

93464 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Noisy-le-Grand, le 03 mars 2014

Le Directeur de l'École nationale
des Finances publiques

à

Mmes et MM. les Délégués du Directeur général

Mmes et MM. les Directeurs régionaux et
départementaux des Finances publiques

Mmes et MM. les Directeurs des directions et services
à compétence nationale ou spécialisée

Affaire suivie par Lucette PEROMET
Lucette.peromet@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01.57.33.86.80 📠 01.57.33.88.25/26

Références : ENFiP-PR-CONCOURS-19-2014

Circulaire
Instruction
Note de service

Objet : Lancement de l'examen professionnalisé réservé aux agents contractuels pour l'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique d'Etat au grade d'agent administratif des finances publiques de 1^{ère} classe – 2013.

Service(s) concerné(s) : Les référents départementaux des concours et examens professionnels réservés et les services chargés de l'organisation des concours et examens.

Calendrier : Clôture des inscriptions le **3 avril 2014**.

En application de la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 publiée au Journal Officiel le 13 mars 2012 et de l'arrêté du 19 décembre 2013 publié au Journal Officiel le 26 décembre 2013, un examen professionnalisé réservé pour le recrutement d'agent administratif des finances publiques de 1^{ère} classe session 2013 est ouvert.

La présente note a pour objet de préciser les modalités applicables à l'organisation de l'examen professionnalisé réservé précité.

AGENT ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES de 1^{ère} CLASSE EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE	
Date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers d'inscription	3 avril 2014
Date de l'épreuve orale d'admission	12 au 16 mai 2014
Date de publication des résultats d'admission	27 mai 2014

Le nombre de places offertes au présent examen professionnalisé réservé sera précisé ultérieurement.

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions pour concourir sont celles qui résultent de la Loi 2012-347 du 12 mars 2012, qui sont récapitulées dans le tableau figurant en annexe I.

Pourront participer aux épreuves de l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement d'agents administratifs des finances publiques de 1^{ère} classe, organisé au titre de 2013, les agents contractuels qui remplissent les conditions récapitulées en annexe I (articles 4 à 6) :

Pour toute question portant sur les modalités d'application de ces conditions, les candidats doivent s'adresser à leur référent départemental, ou à l'ENFiP, centre des concours de Lille (enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr).

II – EPREUVES DU CONCOURS

L'arrêté du 21 novembre 2013 fixe la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des examens professionnalisés réservés pour l'accès au grade d'agent administratif des finances publiques de 1^{ère} classe (annexe II).

PHASE D'ADMISSION			
Epreuve orale	Matière	Caractéristiques	Date prévisionnelle
Unique	L'épreuve consiste en un entretien avec le jury, d'une durée totale de 15 minutes, fondé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Le jury dispose du dossier RAEP constitué par le candidat. L'épreuve débutera par une présentation par le candidat de son parcours professionnel et des acquis de son expérience professionnelle, en particulier de ses activités actuelles.	Obligatoire Durée : 15 mn Coefficient 1	12 au 16 mai 2014

III . INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Les recommandations sont précisées en annexe III.

IV. DIFFUSION DES RESULTATS

Les résultats d'admission seront diffusés :

- aux candidats par l'envoi direct d'une notification de résultats à leur domicile ;
- par internet sur le portail concours du ministère ;
- par l'intranet directionnel « Ulysse ».

Pour le directeur de l'École nationale des Finances
publiques,
Le directeur du recrutement,
Signé
Jean-Michel BLANCHARD

Interlocuteurs

Pour les référents départementaux

ENFiP
Pôle recrutement
Division des concours
enfip.concours@dgfip.finances.gouv.fr
Secteur 1
Lucette PEROMET – ☎ : 01.57.33.86.80
lucette.peromet@dgfip.finances.gouv.fr
Christine COLLET – ☎ : 01.57.33.99.51
christine.collet1@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les candidats

Le référent départemental
ou
Centre des concours de Lille
☎ : 08 10 87 37 67
enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr

Voir annexes à la note : <http://nausicaadoc.appli.impots/2014/003937>

- Annexe I : - Extrait de la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

- Annexe II : - Arrêté du 21 novembre 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générales des concours et examens professionnalisés réservés (Extrait).

- Annexe III : - Instruction des candidatures.